



Ville de
Saint-Basile-le-Grand
...où il fait bon vivre au naturel entre rivière et montagnes...

Mairie • 204, rue Principale J3N 1M1
Service de l'urbanisme • 450 461 8000, poste 8400

CERTIFICAT D'AUTORISATION – ABATTAGE D'ARBRE

Formulaire de demande



Documents requis Formulaire de demande Vous pouvez nous retourner le formulaire complété par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@villesblg.ca	Coût du permis - GRATUIT	
	Zone _____	PIIA Inondable/Rive Agricole

1- Requérent/Demandeur			2- Propriétaire		
Nom			Nom		
Adresse			Adresse		
			Même que #1		
Ville	Province	Code postal	Ville	Province	Code postal
Téléphone	Cellulaire		Téléphone	Cellulaire	
Courriel			Courriel		
Lieux de l'abattage					
Adresse					

Localisation des arbres à abattre	Description des arbres à abattre
<p>Légende : ⊗ Arbre(s) à abattre ○ Arbre(s) conservé(s)</p>	Nombre à abattre
	Essence(s)
	Nombre d'arbre(s) existant(s) conservé(s)
	Essence(s) conservée(s)
	Début des travaux ____ / ____ / ____ jour mois année

Raison de l'abattage	
<input type="checkbox"/> Arbre(s) mort(s) <input type="checkbox"/> Arbre(s) malade(s) <input type="checkbox"/> Dangereux <input type="checkbox"/> Dommageable <input type="checkbox"/> Nouvelle construction	RÉGLEMENTATION : Lorsque la coupe d'un arbre situé en cour avant est autorisée, la présence de deux arbres en cour avant doit être maintenue pour toute habitation de la classe unifamiliale (Règlement U-220, art. 754).
Veuillez détailler la raison de l'abattage : _____ _____ _____ _____	

Signature du requérant _____ Date _____

Procuration (à remplir si le demandeur n'est pas propriétaire)	Demande complétée le
Je, soussigné(e) _____, représentant dûment autorisé(e) de la compagnie(si applicable) _____, mandate et autorise M./Mme _____ ou _____ inc. à présenter une demande de certificat d'autorisation d'abattage d'arbre(s) concernant ma propriété située au _____, Saint-Basile-le-Grand, le tout conforme à l'article 15 du Règlement sur les permis et certificats de la Ville de Saint-Basile-le-Grand. N.B. Lorsque le propriétaire est une personne morale (compagnie), ou qu'il s'agit d'un immeuble en copropriété, une résolution du conseil d'administration désignant une personne doit être adoptée à cet effet. Signé le : _____ Signature _____ Nom (lettres moulées) _____	_____ (à l'usage de la Ville)

SECTION RÉSERVÉE À L'USAGE DES SERVICES TECHNIQUES		
AUTORISÉ	REFUSÉ	ANNEXE
Commentaires _____ _____ _____		
Analysé par	Date	Inspecteur
	____ / ____ / ____ jour mois année	

